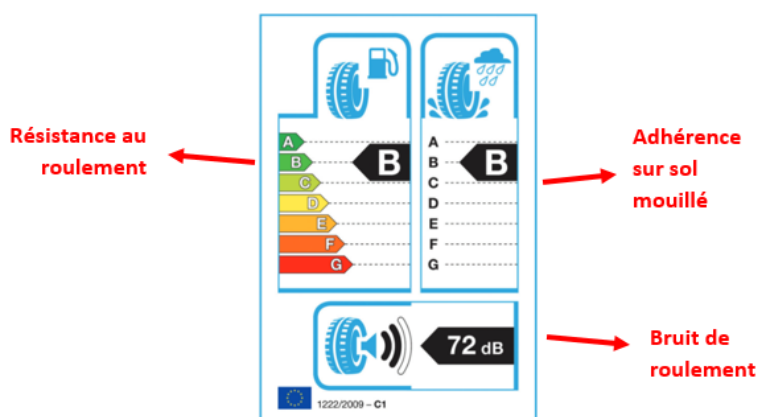


La qualité de vos pneus vous importe-t-elle ?



Pour cela il est utile de bien choisir ses pneus et il est important que des contrôles de conformités soient réalisés sur le marché européen.

Bien choisir ses pneus, c'est aussi se baser sur l'étiquette apposée sur le pneumatique lors de votre achat. En effet, l'étiquette permet d'informer sur la résistance au roulement (RR), l'adhérence sur le sol mouillé (WG) ainsi que le bruit de roulement.



En faisant attention à ces paramètres vous pourriez réaliser une consommation en carburant plus faible et contribuer à une moindre émission de CO₂ tout en améliorant votre sécurité par l'achat de pneus plus sûrs.



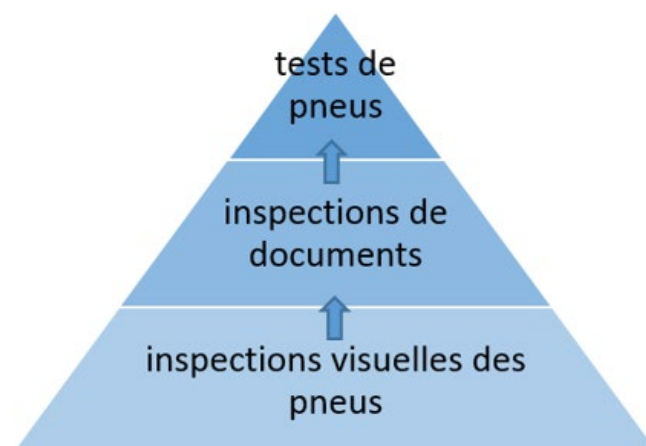
C'est dans ce contexte que s'inscrit la campagne européenne sur les pneumatiques à laquelle l'ILNAS, autorité compétente de la surveillance du marché au Luxembourg, a participé.

Lancée en mars 2016, l'action de surveillance du marché pour pneumatiques (MStyr15) est un programme fondé par l'Union européenne visant les **pneumatiques de voiture C1** pour des conditions climatiques normales et extrêmes.



Il s'agit d'un projet coordonné par PROSAFE, qui est un organisme sans but lucratif et qui rassemble les inspecteurs de surveillance du marché de 15 États membres ainsi que de la Turquie. En ce qui concerne le Luxembourg, l'ILNAS y a participé.

Cette campagne européenne s'inscrit dans l'objectif principal du **règlement (CE) No 1222/2009 relative à l'étiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant et d'autres paramètres essentiels** (avec amendements), à savoir d'accroître la sécurité et l'efficacité économique et environnementales du transport routier par la promotion de pneumatiques sûrs et efficaces en carburant en réalisant une activité de surveillance du marché composée comme suit :



De mars 2016 à juin 2018, les inspecteurs de surveillance du marché ont inspecté les étiquettes des pneumatiques dans les dépôts et sur les sites Internet ainsi que la documentation technique permettant de vérifier l'exactitude des informations indiquées sur cette étiquette.

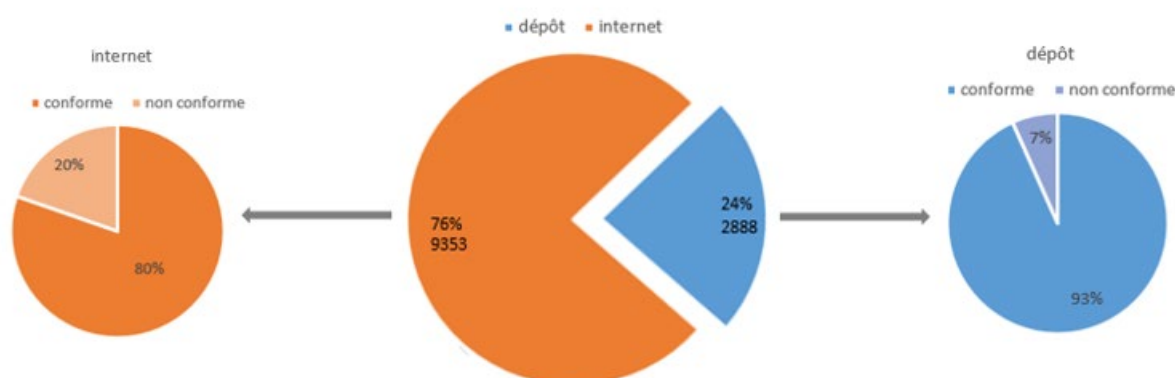
Ensuite, la conformité des classes déclarées d'efficacité en carburant (RR) et d'adhérence sur sol mouillé (WG) ont été évalués pour les types de pneumatiques sélectionnés en procédant en premier lieu à l'essai d'un seul pneumatique dans un laboratoire agréé et choisi par les participants. Lorsque la valeur mesurée n'était pas conforme à la classe déclarée, trois pneumatiques supplémentaires ont été testés.

Résultats de la campagne MSTyr15

Lors de la campagne MSTyr15, trois types d'inspections ont été effectués sur les pneumatiques, notamment :

- des inspections visuelles ;
- des inspections des documents ;
- des inspections techniques réalisées par un laboratoire.

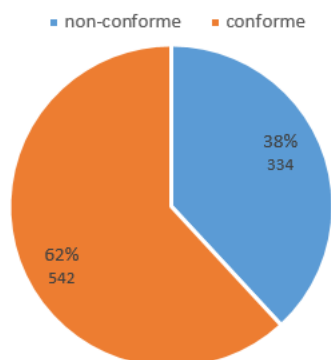
Inspections visuelles



Au total, 12 241 inspections visuelles ont été réalisées pour les pneumatiques, dont :

- 2 888 (24%) inspections ont été effectuées sur les pneumatiques vendus via Internet. Parmi ces inspections, 20% des pneumatiques ont présenté des non conformités.
- 9 353 (76%) inspections ont été effectuées dans les dépôts des distributeurs. 7% des pneumatiques n'étaient pas conformes.

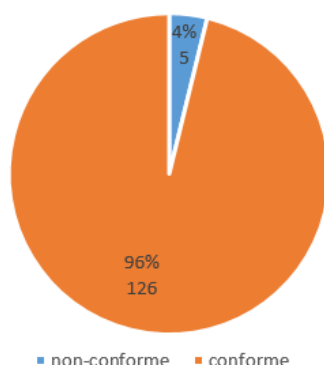
Inspections des documents



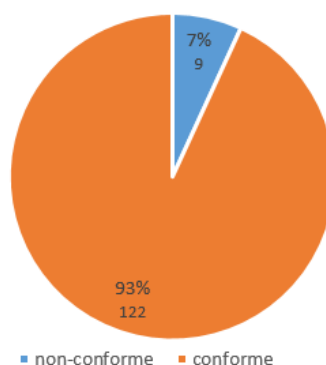
Au total, 876 inspections des documents relatifs aux pneumatiques ont été effectuées. 38% des pneumatiques contenaient une documentation incomplète ou incorrecte.

Inspections techniques réalisées par un laboratoire

Test d'adhérence sur sol mouillé



Test d'efficacité en carburant



131 inspections techniques concernant l'adhérence sur sol mouillé et l'efficacité en carburant ont été effectuées. La majorité de ces inspections s'avéraient être conformes.

Les causes de non-conformités

| | |
|--|--|
| Inspections visuelles (étiquette) | - Etiquette pas visible pour le consommateur - Erreur dans le format de l'étiquette |
|--|--|

| | |
|----------------------------------|--|
| Inspections des documents | - Documents incomplets - Documents pas délivrés à temps |
|----------------------------------|--|

| | |
|-----------------------|--|
| Tests de pneus | - Pas de concordance entre essai et informations sur l'étiquette |
|-----------------------|--|

Il n'a résulté de cette activité de surveillance du marché aucun retrait de pneumatiques du marché européen. Par contre, 1 222 lettres ont été envoyées aux opérateurs économiques pour que ces derniers prennent des mesures correctives. Pour 240 autres cas, les opérateurs économiques ont pris des mesures correctives sur base volontaire afin d'éliminer la non-conformité.

Conclusion

Grâce à cette campagne européenne plusieurs objectifs ont pu être atteints :

- les autorités de surveillance du marché des différents États membres de l'Union européenne ont pu participer aux inspections de pneumatiques et développer davantage leur surveillance du marché dans ce domaine ;
- une surveillance du marché coordonnée et organisée au niveau européen a pu être mise en place par le soutien de Prosafe et la Commission européenne ;
- les inspections réalisées et les décisions prises ont pu être effectuées de manière harmonisée et cohérente au niveau européen ;
- les meilleures pratiques communes pour les autorités de surveillance du marché ont pu être acquises et développées ;
- une synergie entre les autorités de surveillance du marché et les opérateurs économiques (fabricants et distributeurs) a pu être mise en place ;
- les opérateurs économiques ont pu être sensibilisés au regard de leurs obligations ce qui leur permettra de bien conseiller les utilisateurs finaux et de les rendre attentifs sur les performances énergétiques des pneumatiques.